



Refus de raccordement téléphonique

Par Mamie

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous car je me bats pour obtenir internet depuis juin 2023.

Ma maison est une construction neuve donc jamais raccordée.

Le quartier est fibré.

Ma demande de raccordement fibre a été refusée car l'offre est gelée jusqu'à juillet 2024 au moins.

Ma demande de raccordement téléphonique pour ADSL a été refusée car mon quartier est fibré et que cela ne se fait plus pour une construction neuve.

En gros, il m'est impossible d'avoir internet et j'en ai besoin car je télétravaille. J'ai déjà fait un signalement auprès de l'ARCEP.

Quelles démarches juridiques puis-je faire, quel est le domaine du droit concerné pour que je puisse faire appel à un avocat?

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'aider.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et pourquoi donc l'offre est-elle gelée ? Certes il fait froid mais

Avant le tribunal, vous avez la médiation des communications.

[url=http://mediation-telecom.org/]http://mediation-telecom.org/[/url]

Par jpgroussard

Bonjour Mamie,

en attendant vous pouvez vous connecter à votre cellulaire, il y a des forfaits largement suffisants pour télé travailler.

A ne pas oublier : c'est votre employeur qui doit fournir le matériel (tout) pour télé travailler.

Cdt

Par TUT03

Bonjour

avez vous sollicité plusieurs opérateurs ?

Par yapasdequoi

J'aimerais bien savoir ce qu'est une offre "gelée" !